



BANQUE des
TERRITOIRES



Éclairages

Coûts de construction des
logements sociaux : un prix de
revient en hausse modérée

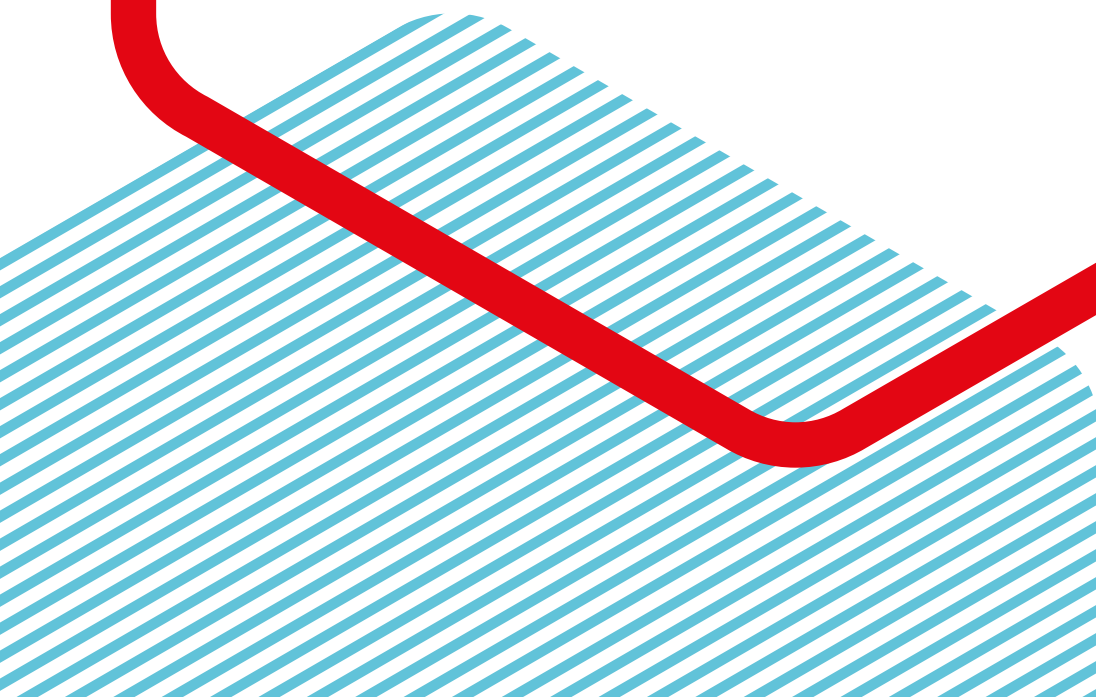
n°25 - Octobre 2021

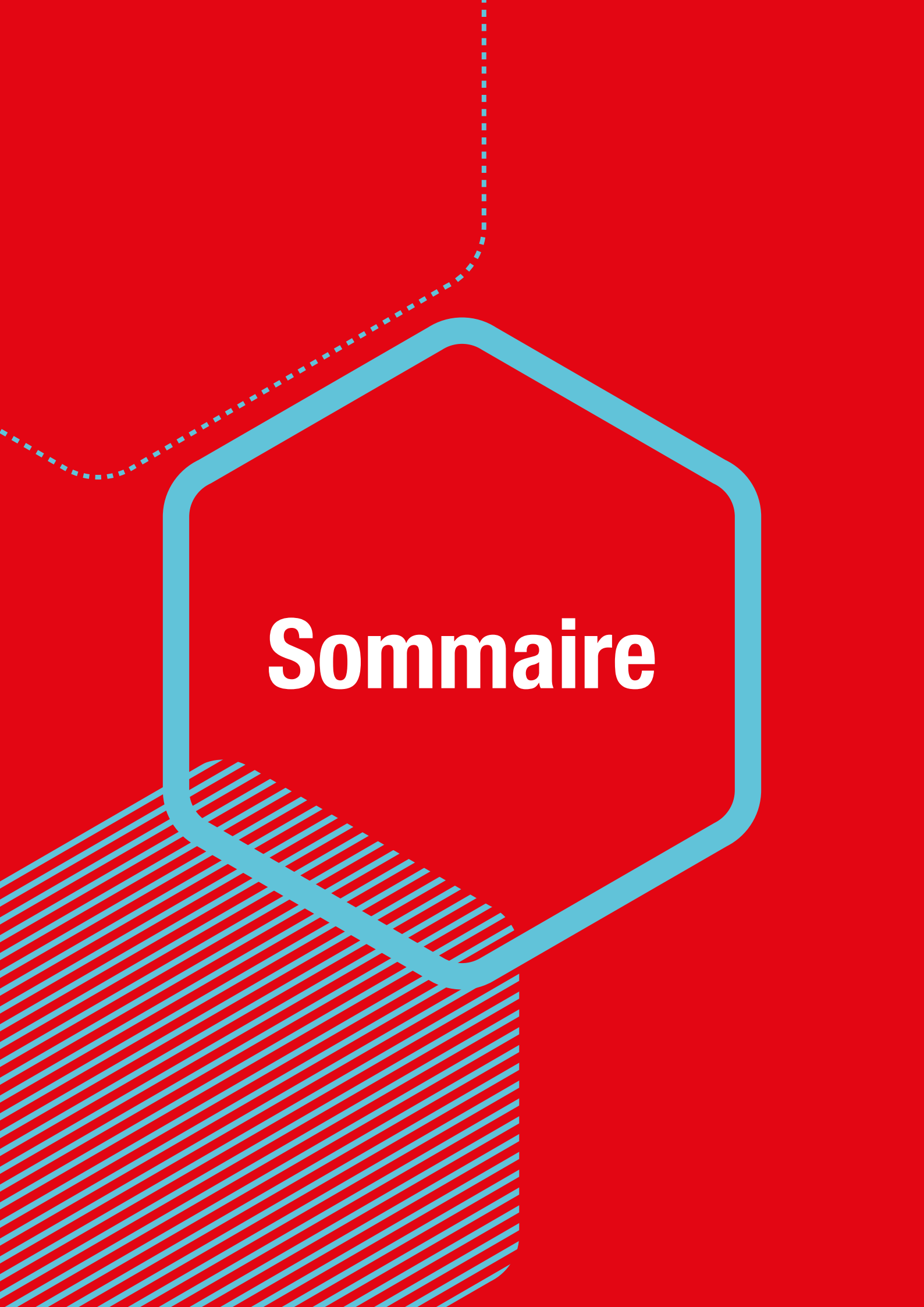
A large red outline of a house with a gabled roof is centered on the page. A blue dotted line starts from the top right corner and curves downwards, passing behind the house outline.

Éclairages

Coûts de construction des
logements sociaux : un prix de
revient en hausse modérée

n°25 - Octobre 2021

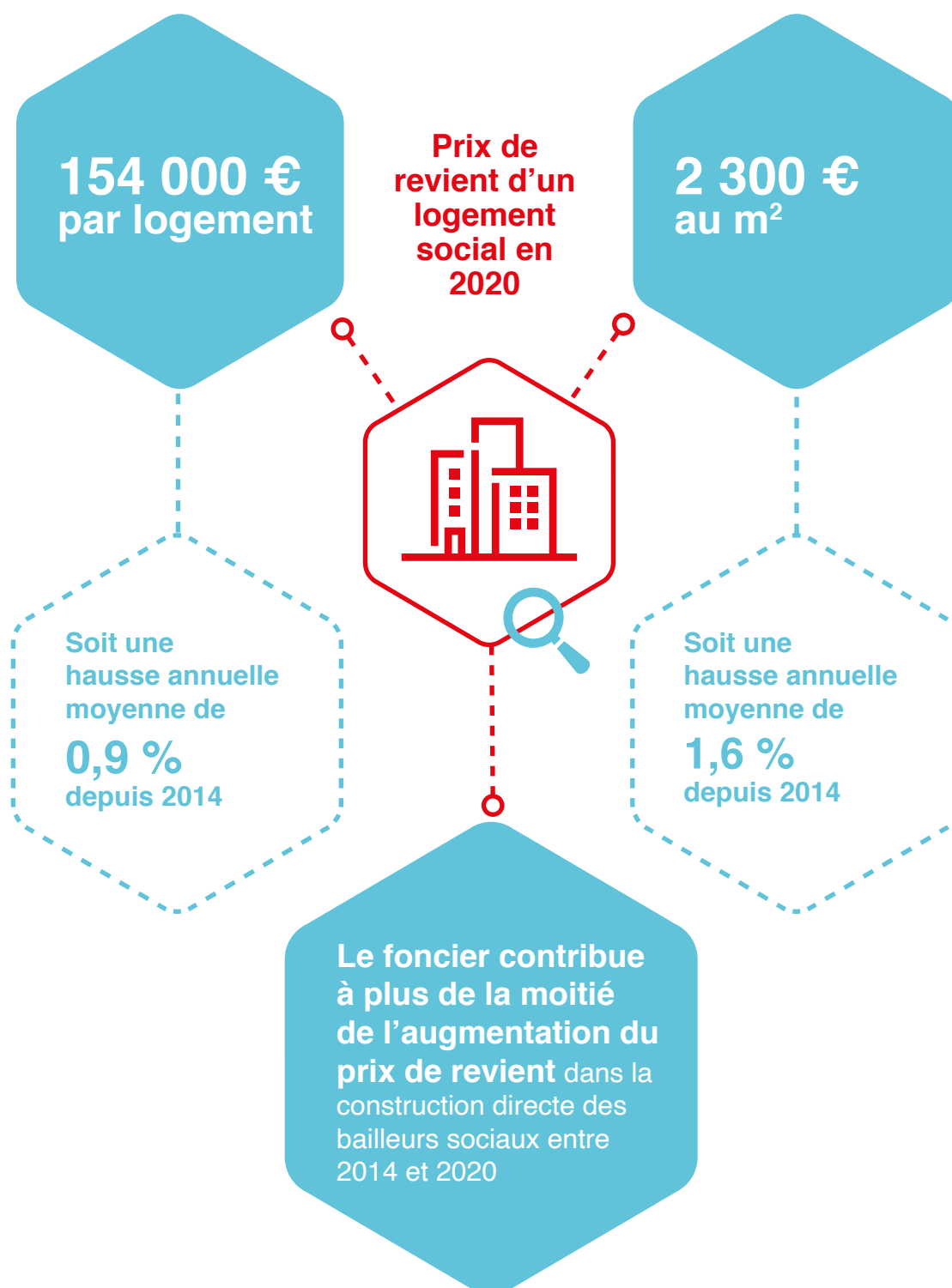
A decorative graphic in the bottom left corner consisting of a series of parallel blue diagonal stripes.



Sommaire

	Résumé	07
	Le prix de revient d'un logement social en hausse modérée depuis 2017	08
1.1	Le prix au m ² croît un peu plus rapidement	10
1.2	Le foncier contribue à plus de la moitié de l'augmentation du prix de revient	11
1.3	La crise sanitaire ne semble pas avoir affecté (pour le moment) les prix de revient des logements sociaux	13
	Une dispersion géographique élevée du coût du foncier	16
	Une hausse des coûts de construction se dessine en 2021	20
	Perspectives sur l'évolution des prix de revient : un accès au foncier déterminant et d'importantes évolutions réglementaires et législatives	24
	Annexes	26

Chiffres clés



Les résultats ne sont pas directement comparables avec les précédentes études menées (notamment *Eclairages n°17*) du fait d'une méthodologie différente. Nous pondérons ici les prix de revient moyens en prenant en compte le nombre de logements dans chaque opération.

Résumé

Depuis 2014, le prix de revient d'un logement social a augmenté modérément, de 0,9 % par an, pour s'établir en moyenne à 156 000 € en septembre 2021. Parmi les trois grandes composantes du prix (foncier, travaux de construction et autres charges), le foncier a été le principal contributeur à cette hausse sur l'ensemble de la période. Les coûts de construction ont toutefois concouru grandement à l'évolution depuis 2019. Si des disparités régionales importantes sont constatées en termes de niveau du prix du foncier, les prix des travaux de construction sont eux un peu plus homogènes sur le territoire.

Au cours des derniers mois, une hausse des coûts de construction se dessine, liée à des difficultés d'approvisionnement et à la hausse des prix des matières premières. Les difficultés d'accès au foncier, la nouvelle réglementation environnementale (RE2020) et l'objectif de zéro artificialisation nette des sols pourraient à plus long terme porter l'évolution des prix de revient des logements sociaux.



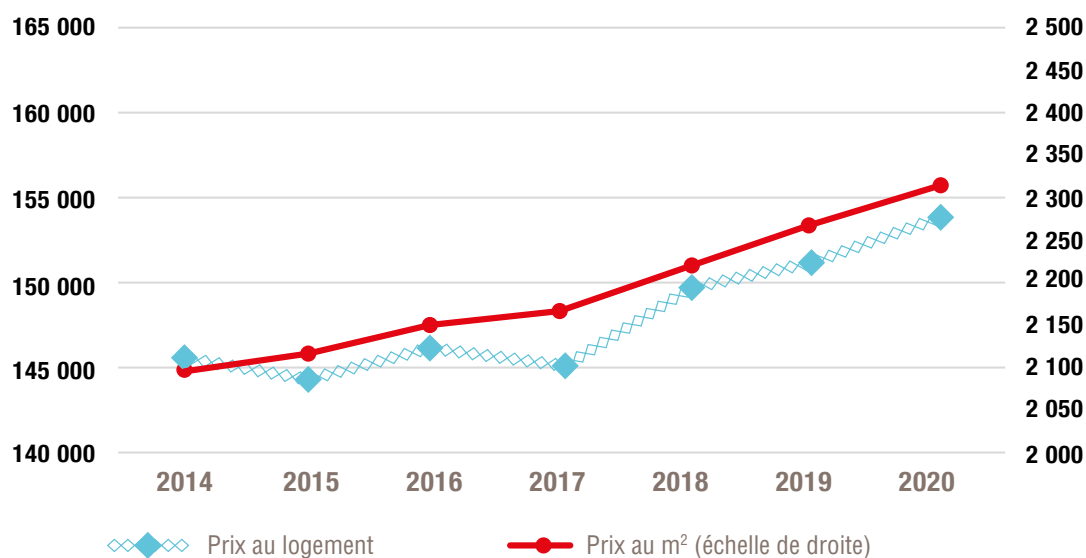
01

**Le prix de revient
d'un logement social
en hausse modérée
depuis 2017**

Le prix de revient d'un logement social (cf. encadré méthodologique sur les données) a connu une augmentation annuelle moyenne de 2 % entre 2017 et 2020 après une période de stabilité entre 2014 et 2017 (- 0,1 %). Ainsi, le prix de revient moyen d'un logement social était de 154 000 € en 2020 (cf. figures 1).

• **Figure 1**

➔ **Prix de revient par logement et par m² (en euros courants)**



Source : Banque des Territoires.

DONNÉES MOBILISÉES, ÉCHANTILLON ET PÉRIMÈTRE :

Les données mobilisées pour cette étude concernent la construction de logements sociaux familiaux, collectifs et individuels, en maîtrise d'ouvrage directe (MOD) ou acquis par les bailleurs sociaux en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) dans l'ensemble du pays. L'échantillon se compose de 24 000 opérations financées entre janvier 2014 et décembre 2020. Les données les plus récentes de janvier 2021 à septembre 2021 sont également mobilisées pour appréhender les évolutions liées à la crise. Ces données sont issues des plans de financement constatés au moment de la signature des prêts de la Banque des Territoires.

La partie de l'étude sur les composantes du prix de revient n'intègre pas les opérations en VEFA car la décomposition du prix pour ce type d'opération n'est pas toujours connue avec précision.

Pour les opérations en maîtrise d'ouvrage directe, le prix est décomposé en trois catégories :

- Foncier = Terrain + Voirie et réseaux divers (VRD), dépollution + Autres charges foncières
- Travaux de construction
- Autres charges = Honoraires techniques hors foncier + Taxe construction + Assurance + Révision actualisation + Emplois divers

1.1 Le prix au m² croît un peu plus rapidement

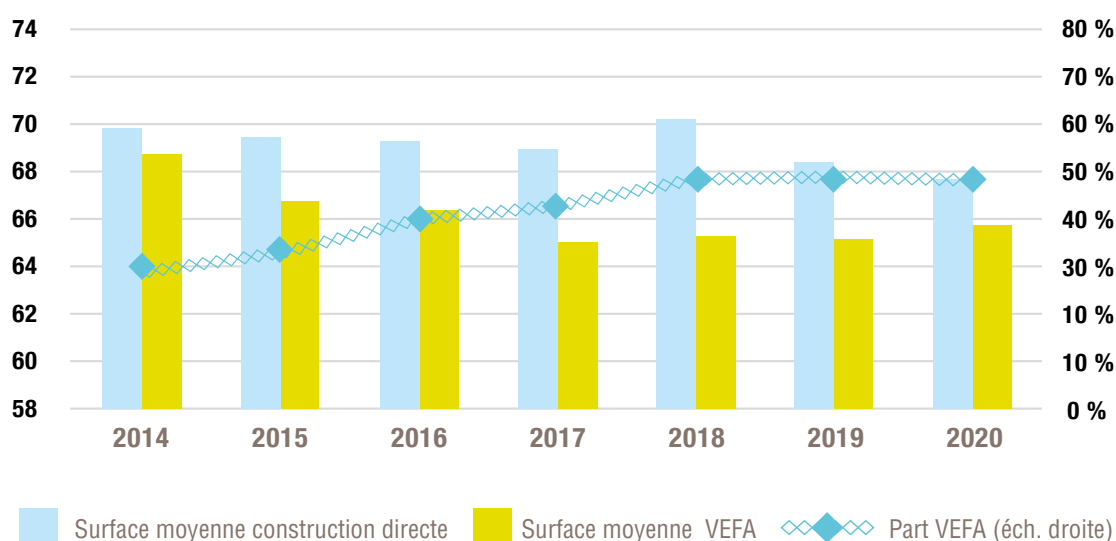
Si l'on corrige le prix de revient par les surfaces des logements afin d'isoler l'effet de la taille des logements, la progression est un peu plus marquée. Le prix de revient au m² a ainsi connu une période de hausse modérée entre 2014 et 2017 (+ 1,1 % en moyenne annuelle), suivie d'une accélération entre 2017 et 2020 (+ 2,2 % en moyenne annuelle). Le prix au m² a donc progressé plus rapidement que le prix au logement, du fait d'une baisse de la surface moyenne sur la période, passant de 69,5 m² par logement en 2014 à 66,5 m² en 2020.

Si l'on s'intéresse au détail des modes de production des logements par les bailleurs sociaux, la baisse tendancielle de la surface moyenne est constatée aussi bien en maîtrise d'ouvrage directe (MOD) qu'en acquisition en VEFA (cf. figure 2). Au-delà, un double constat peut être établi :

- Tout d'abord, la part de la VEFA a fortement augmenté sur la période (29 % des logements ont été financés en VEFA en 2014, 48 % en 2020) – cf. figure 2.
- Ensuite, les logements produits en VEFA sont de plus petite taille par rapport à ceux produits directement par les bailleurs sociaux (MOD). Par exemple, un logement acquis en VEFA en 2020 mesure en moyenne 2 m² de moins qu'un logement produit en MOD la même année. La production en VEFA étant particulièrement utilisée par les bailleurs sociaux en zones tendues, cela peut expliquer en partie cette différence de taille moyenne avec la MOD.

• Figure 2

→ Surfaces moyennes par type de production et part de la VEFA dans les logements financés

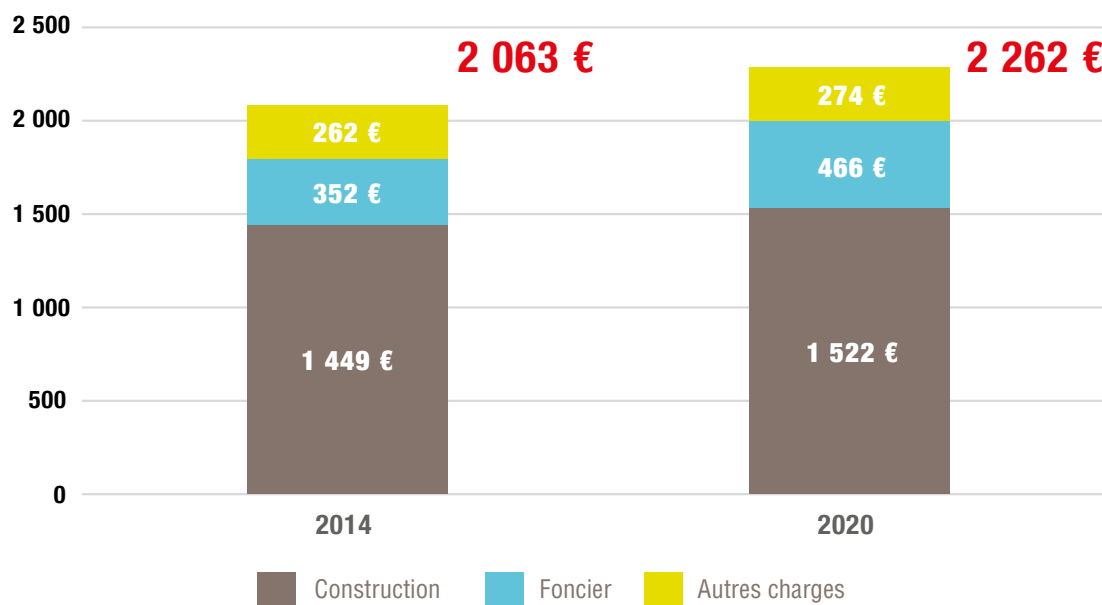


Source : Banque des Territoires.

1.2 Le foncier contribue à plus de la moitié de l'augmentation du prix de revient

• Figure 3

→ Coûts de construction d'un logement social, en euros courants par m², hors VEFA

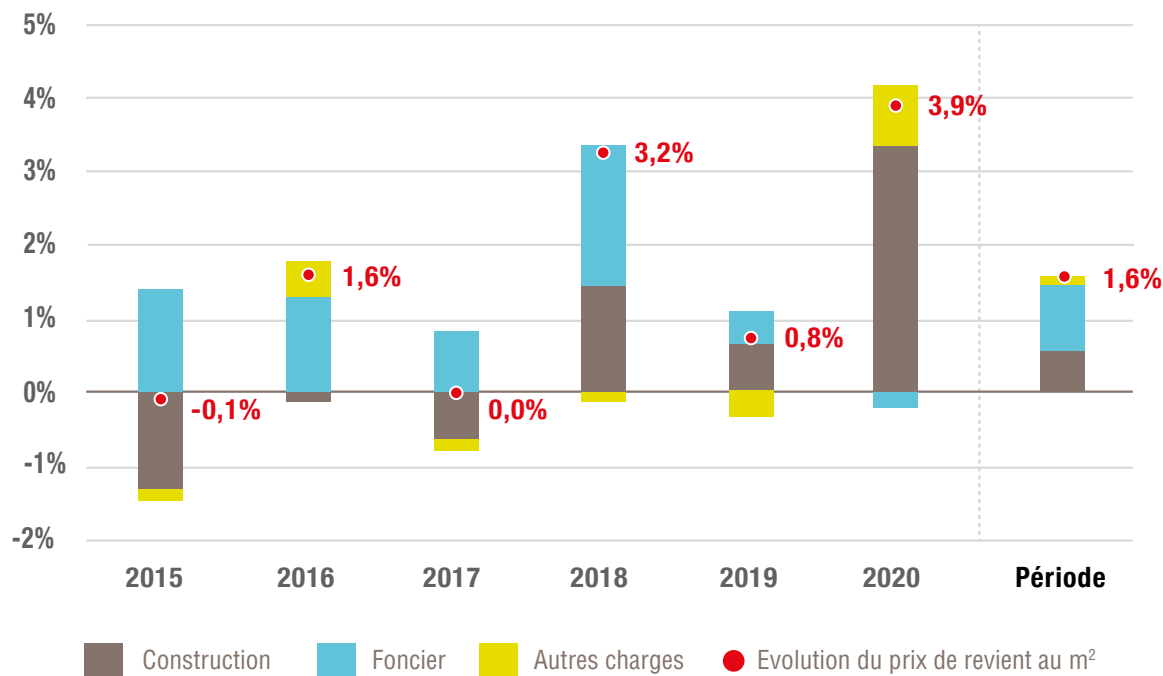


Source : Banque des Territoires. Périmètre : opérations de construction directe des bailleurs sociaux.

Pour les opérations en maîtrise d'ouvrage directe, le prix de revient au m² en 2020 était de 2 262 € décomposé entre les trois principaux postes de la façon suivante : 67 % du prix représentait les travaux de construction, 21 % les coûts liés au foncier et 12 % les autres charges – cf. figure 3. Entre 2014 et 2020, le prix de revient a progressé de 1,5 % par an en moyenne pour ces opérations en MOD, mais avec des évolutions différentes pour chacun de ces postes.

• **Figure 4**

➔ **Contribution des différents postes de charge à l'évolution du prix de revient au m², hors VEFA**



Source : Banque des Territoires. Périmètre : opérations de construction directe des bailleurs sociaux.

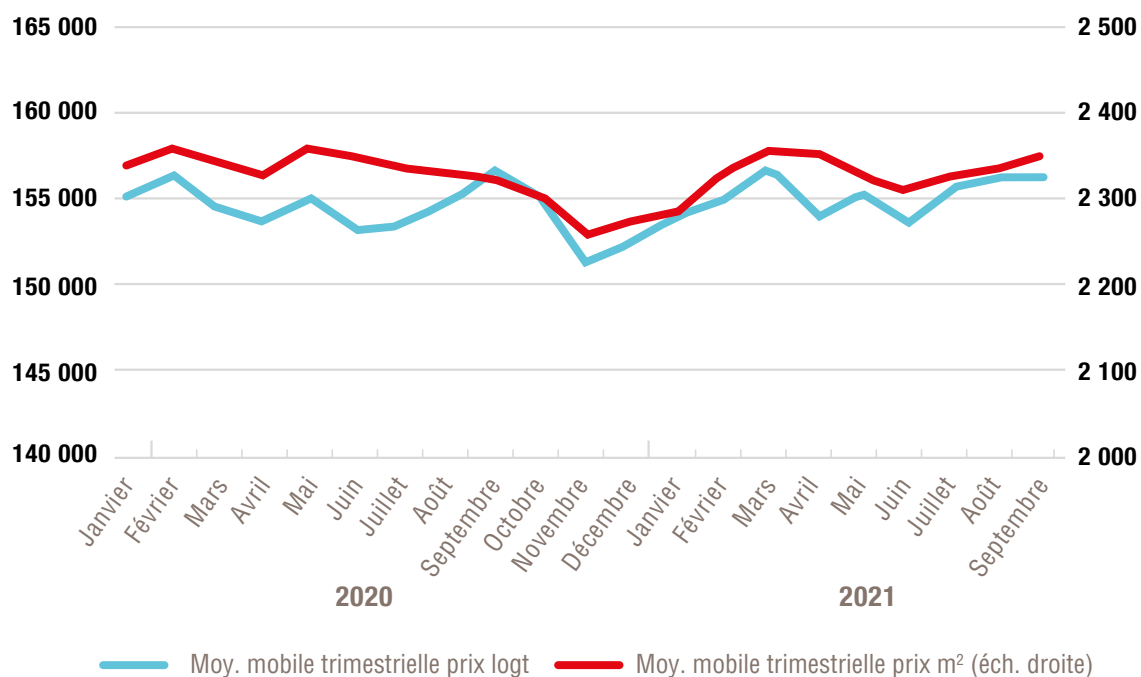
Cette augmentation est principalement tirée par la hausse du prix du foncier. Elle représente 0,9 point sur les 1,6 % d'évolution moyenne annuelle du prix de revient, soit 57 % de la hausse (cf. figure 4). Les travaux de construction contribuent à l'évolution du prix de revient pour 0,6 point (37 % de la hausse) et les autres charges 0,1 point (6 % de la hausse). Les coûts de construction sont toutefois les principaux contributeurs à l'évolution du prix de revient depuis 2019. Ceci est particulièrement vrai en 2020 où le bâti a très fortement impacté le prix de revient avec une contribution de 3,4 points sur la hausse de 3,9 % constatée. Les bailleurs font donc face à la fois à une hausse des coûts de construction (dû aux prix des matières premières, à la main-d'œuvre, aux normes de construction, à l'aménagement...), et à une hausse des coûts liés au foncier due à une raréfaction de la disponibilité foncière, qui se manifeste davantage en zones tendues.

1.3 La crise sanitaire ne semble pas avoir affecté (pour le moment) les prix de revient des logements sociaux

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et ses répercussions fortes sur l'économie en général et sur le secteur de la construction en particulier. Lors du premier confinement en mars/avril 2020, la mise à l'arrêt des chantiers puis la reprise très progressive a entraîné une forte baisse de l'activité, chiffrée à 31 % au deuxième trimestre 2020 par rapport au niveau d'avant crise sanitaire¹. La reprise de l'activité s'est faite dans le respect de règles sanitaires contraignantes établies par l'OPPBTP² un mois plus tard. De plus, le décalage des élections municipales au mois de juin 2020 et la mise en place des nouvelles intercommunalités ont entraîné un retard dans le traitement des autorisations d'urbanismes. Ainsi, le nombre de permis de construire accordés s'est nettement replié en 2020 par rapport à 2019 (- 13,6 %) tout comme le nombre de mises en chantier (- 7,8 %). La construction de logement neuf s'est bien reprise en 2021, avec des effets de base importants liés au point bas atteint en 2020 (la période de comparaison inclut la phase d'arrêt des chantiers du mois de mars 2020). Les permis accordés sur 12 mois glissant à fin août sont en hausse de 13,5 %³. Dans le même temps, les mises en chantier ont progressé (+ 7,4 %).

• Figure 5

➔ Prix de revient mensuel par logement et par m² (en euros courants)



Source : Banque des Territoires.

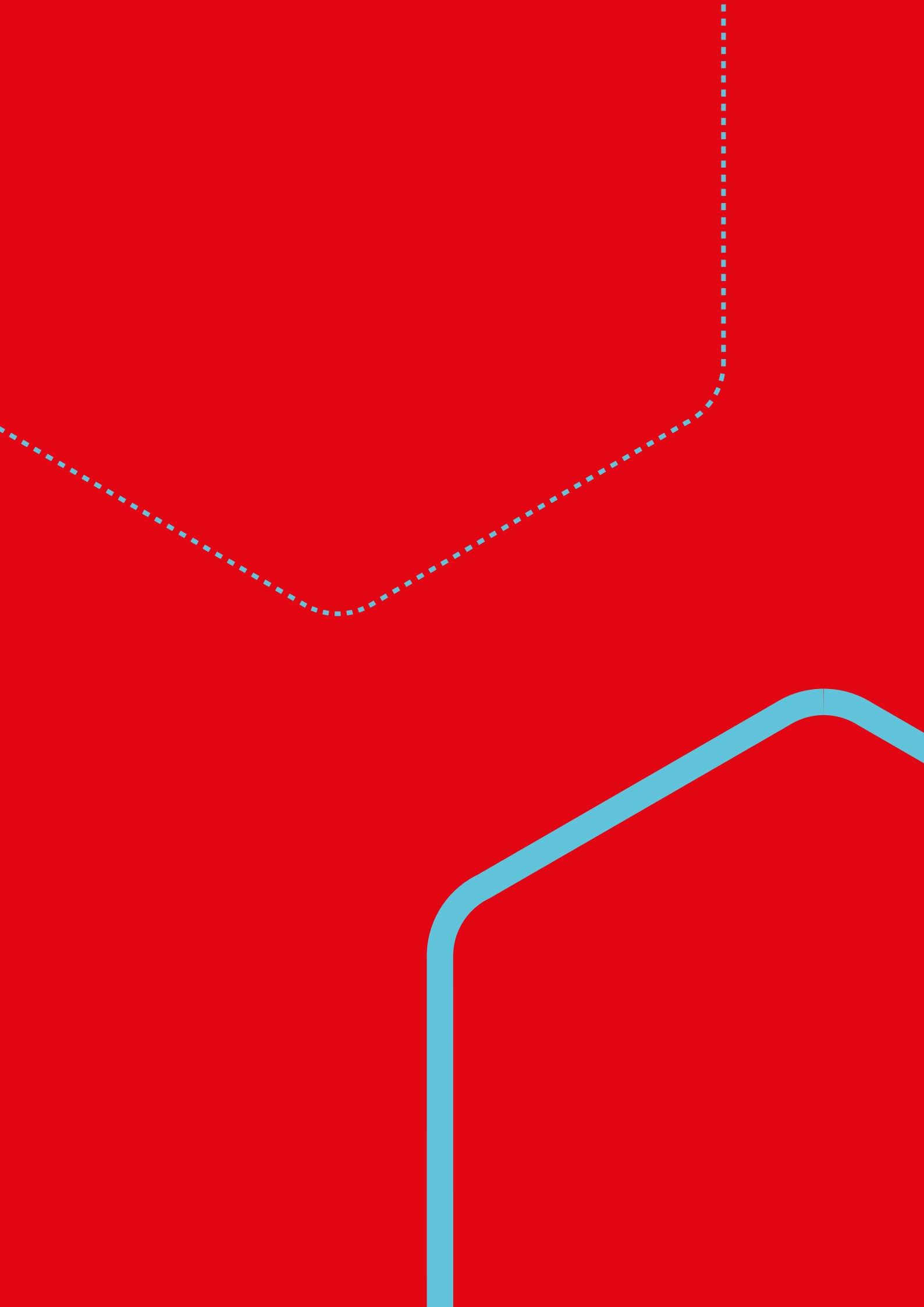
⁽¹⁾ Note de conjoncture de l'Insee du 15 décembre 2020. La perte d'activité était ensuite de 9 % au quatrième trimestre 2020 puis 4 % aux premier et deuxième trimestres 2021.

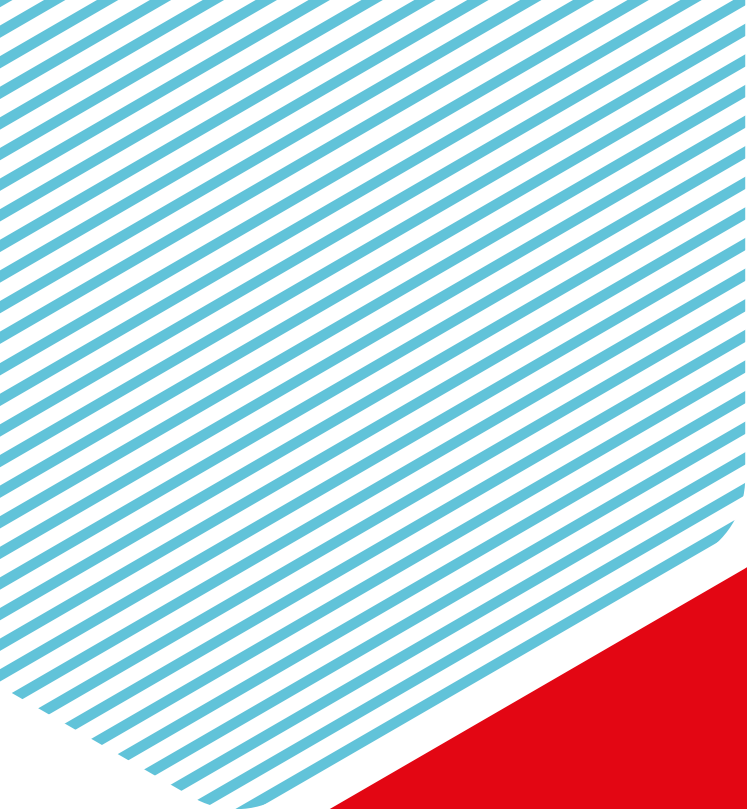
⁽²⁾ Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics

⁽³⁾ Stat Info n°400 - Septembre 2021 - Construction de logements - Résultats à fin août 2021 (SDES)
<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publicationweb/400>

Les prix de revient moyens observés pour l'année 2020 et les trois premiers trimestres 2021 (cf. figure 5) ne reflètent pas d'augmentation significative des coûts de construction à la signature des prêts, le prix au m² fluctuant aux alentours de 2 325 €. La moyenne sur les trois premiers trimestres 2021 fait apparaître une hausse de 1,2 % du prix de revient par rapport à l'année 2020, ce qui ne représente pas d'accélération après la hausse de 1,9 % constatée en 2020. L'étude de ces données de plans de financement des clients de la Banque des Territoires n'indique pas à ce stade de hausse des coûts de construction des logements sociaux qui se répercuteraient dans les plans de financement.







02



**Une dispersion
géographique élevée
du coût du foncier**

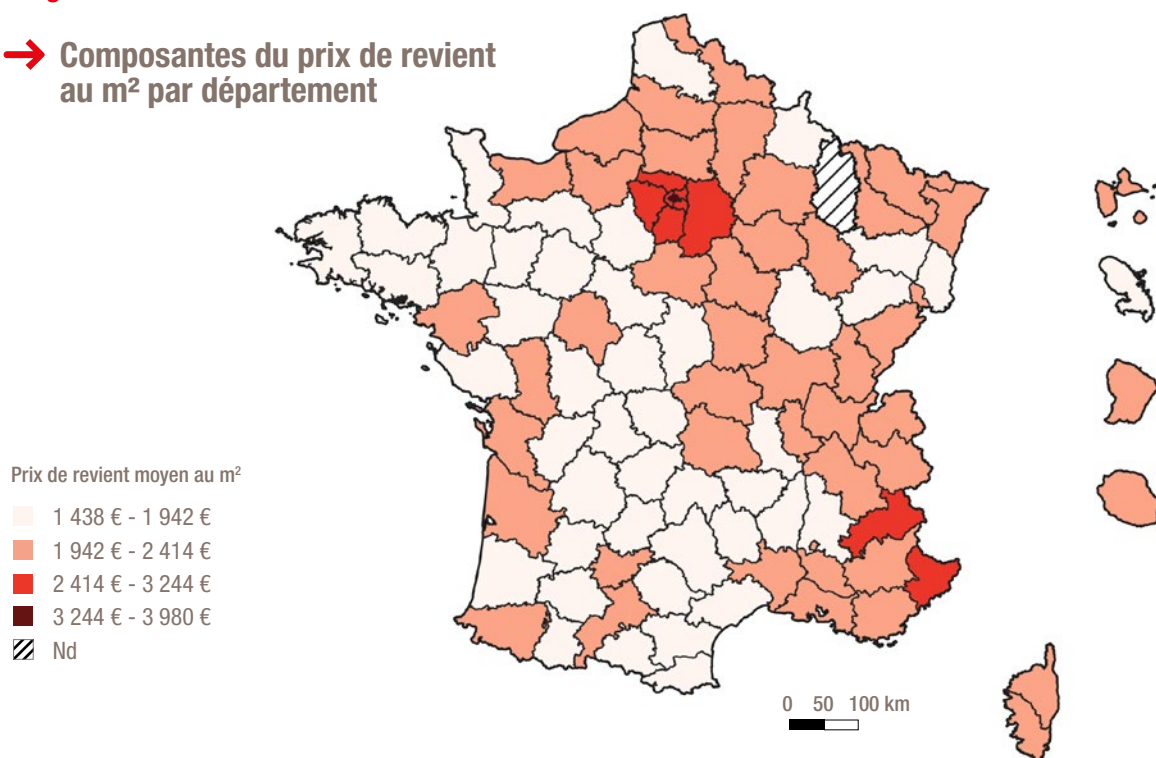
L'analyse départementale, même si elle est limitée pour identifier certaines spécificités locales, permet d'identifier des faits stylisés qui sont exposés ci-après. Les disparités départementales de prix de revient sont importantes (cf. figure 6). Le prix de revient au m² s'étend de 1 440 € dans l'Orne à 3 940 € à Paris où le prix est deux fois plus élevé que la moyenne nationale (2 060 € en moyenne sur la période 2017-2020). Les prix du foncier sont extrêmement disparates sur le territoire national, avec un coefficient de variation⁴ de 37 %. Les coûts de construction sont également hétérogènes entre les départements, le coefficient de variation s'établissant à 15 %. Dans le détail, le prix de revient exceptionnellement élevé dans la capitale est dû en particulier à la rareté du foncier, mais aussi à des coûts de travaux de construction très élevés. Cette situation particulière exceptée, le prix de revient est également très élevé dans les autres départements de la région Ile de France, dans les Alpes-Maritimes et dans les Hautes-Alpes.

Plusieurs facteurs peuvent être avancés pour expliquer ces disparités. D'une part, la faible disponibilité foncière dans les zones tendues explique des niveaux de prix de revient plus élevés. Cette faible disponibilité peut être due à des spécificités locales : zone frontalière de la Suisse, attractivité des régions littorales, concurrence d'usage avec des infrastructures touristiques en montagne et zone littorale, etc. D'autre part, les travaux de construction sont plus coûteux dans les grandes métropoles ou dans les zones difficiles d'accès (zones montagneuses par exemple) du fait de l'engorgement des voies d'accès et des difficultés de stockage sur place des matériaux de construction. Les contraintes techniques et architecturales inscrites aux plans locaux d'urbanismes (PLU) peuvent également peser sur ces coûts de construction.

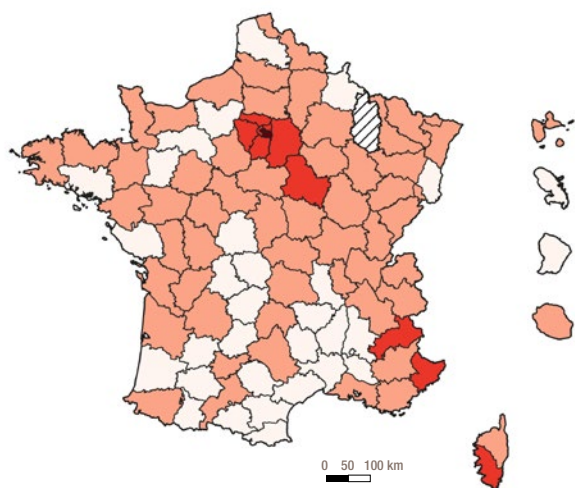
Si l'on porte l'analyse du prix de revient selon le découpage du zonage ABC, il apparaît que le prix de revient est bien plus élevé en zones tendues, où il atteint 3 400 € au m² en zone A bis en 2020, qu'en zone moins tendue (2 200 € en zone B1 et moins de 2 000 € en zone C).

• Figure 6

→ Composantes du prix de revient au m² par département

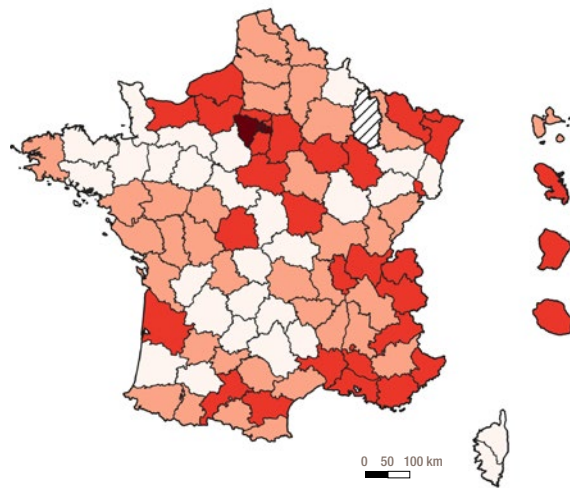


⁽⁴⁾ Le coefficient de variation est défini comme le rapport entre l'écart-type d'une série et sa moyenne



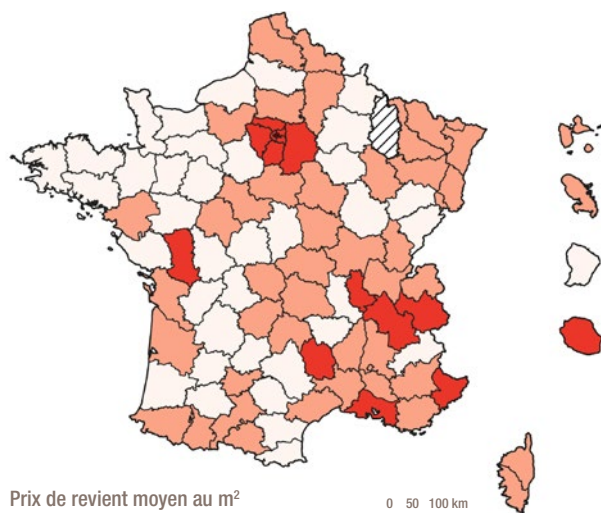
Prix de revient moyen au m²
des travaux de construction

1 126 € - 1 322 €
1 322 € - 1 577 €
1 577 € - 1 963 €
1 963 € - 2 448 €
Nd



Prix de revient moyen
au m² du foncier

43 € - 300 €
300 € - 435 €
435 € - 653 €
653 € - 1 083 €
Nd



Prix de revient moyen au m²
des autres charges

138 € - 222 €
222 € - 289 €
289 € - 443 €
443 € - 734 €
Nd

Note de lecture figure 3 : les classes de chaque carte sont définies selon la méthode des seuils naturels. Cette méthode permet de créer des classes homogènes. L'algorithme vise à trouver le nombre de classes souhaité en minimisant la variance intra-classe et en maximisant la variance inter-classe. Cette méthode est particulièrement adaptée aux distributions dissymétriques.

Le département de la Meuse ne comporte pas assez d'observations sur la période et a été exclu de l'analyse.

Champs : opérations en construction directe uniquement, moyenne entre 2017 et 2020.

→ Les zones de tension (cartographie disponible en annexe)

Le zonage A, B, C a été créé en 2003 et révisé depuis, en 2006, 2009 et 2014. Le critère de classement dans une zone est fonction de la tension du marché immobilier local.

La tension d'un marché immobilier local est définie par le niveau d'adéquation sur un territoire entre la demande de logements et l'offre de logements disponibles. Une zone est dite « tendue » si l'offre de logements disponibles n'est pas suffisante pour couvrir la demande (en termes de volume et de prix).

- **Zone A bis** : Paris et 76 communes Yvelines, des Hauts de-Seine, de Seine-St-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise ;
- **Zone A** : agglomération de Paris (dont zone Abis), la Côte d'Azur, la partie française de l'agglomération genevoise, certaines agglomérations ou communes où les loyers et les prix des logements sont très élevés ;
- **Zone B1** : certaines grandes agglomérations dont les loyers et le prix des logements sont élevés, une partie de la grande couronne parisienne non située en zone Abis ou A, quelques villes chères, les départements d'Outre-Mer ;
- **Zone B2** : villes-centre de certaines grandes agglomérations, grande couronne autour de Paris non située en zone Abis, A et B1, certaines communes où les loyers et les prix des logements sont assez élevés, communes de Corse non situées en zones A ou B1 ;
- **Zone C** : reste du territoire.

Source : Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales



03

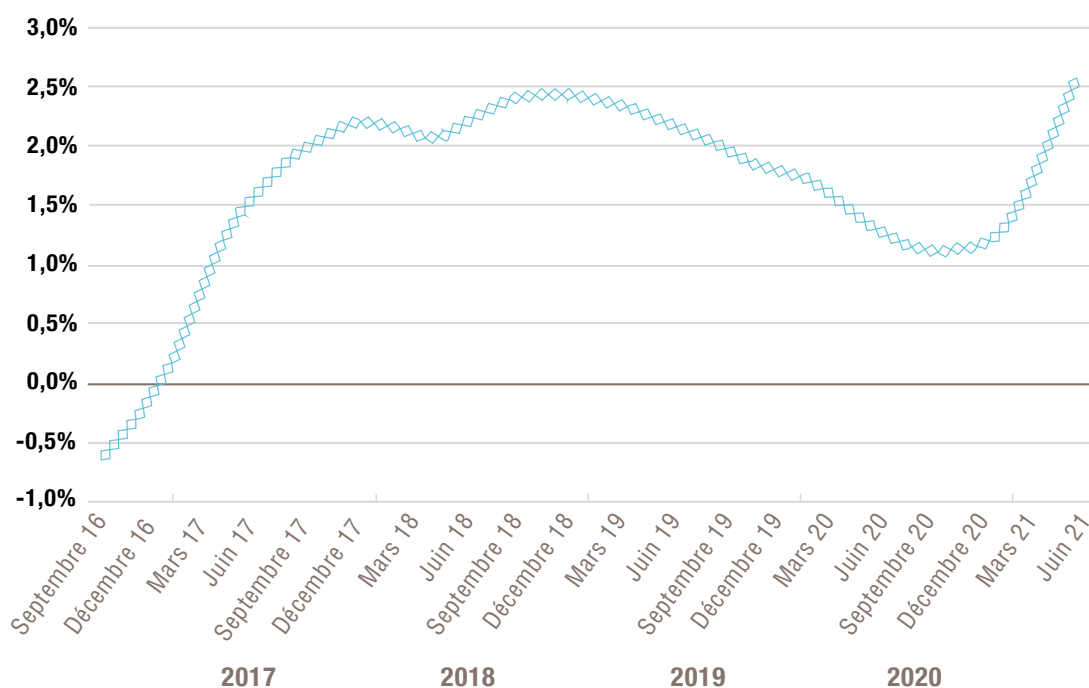


**Une hausse des
coûts de construction
se dessine en 2021**

La hausse moyenne de l'indice des coûts de construction dans le bâtiment BT01⁵ s'est limitée à + 1,1 % en 2020. Une accélération se dessine en revanche sur le premier semestre 2021 avec une hausse de l'indice à 2,6 % en moyenne annuelle en juin 2021 (cf. figure 7).

• Figure 7

➔ Evolution de l'index BT01 en moyenne annuelle



Source : Insee, dernier point juin 2021. L'index BT01 mesure les coûts de construction dans le bâtiment.

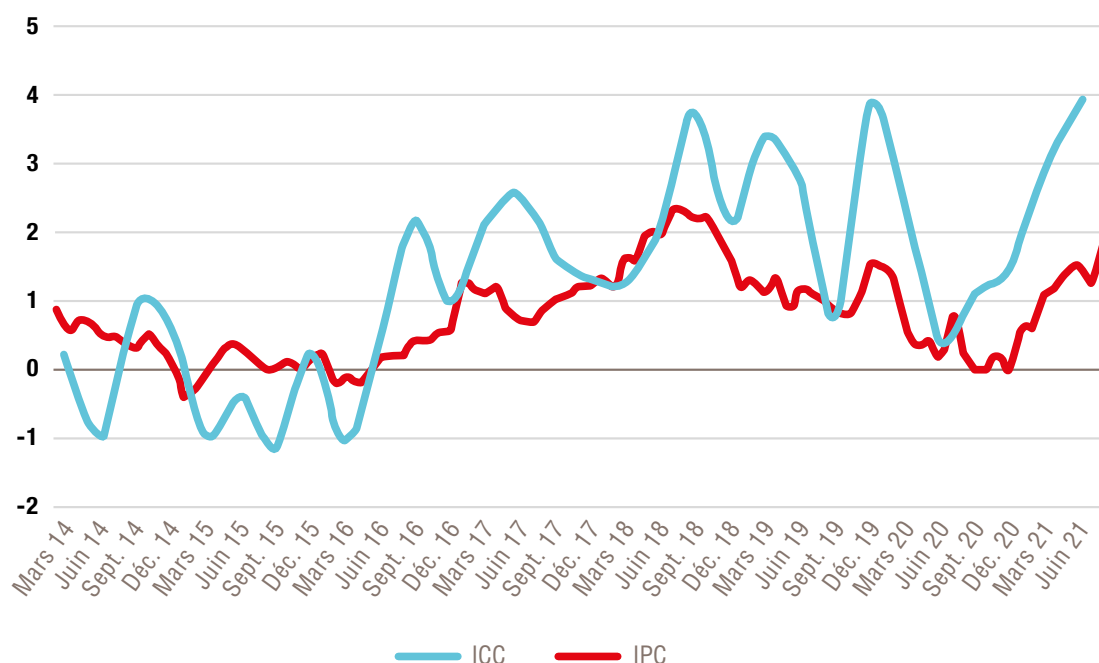
L'indice des coûts de construction (ICC), qui mesure les prix dans la construction, progresse également sur les premiers mois de l'année. La hausse est ainsi de 3,9 % en glissement annuel à juin 2021. De même, depuis le début de l'année, l'inflation est en hausse en France. En août, elle s'est établie à 1,9 % sur un an, après 1,2 % en juillet, tirée par l'accélération des prix énergétiques (+ 12,7 % en août sur 1 an) – cf. figure 8. Cette remontée de l'inflation devrait se poursuivre en 2021 mais rester temporaire et refluer en début d'année prochaine⁶.

⁽⁵⁾ Indice de coûts des différentes activités du secteur de la construction calculé par l'Insee, appréhendés à partir de 6 postes (coût du travail, matériel, matériaux, énergie, transport, frais divers) dans une démarche de comptabilité analytique. L'index BT01 fait référence à la construction neuve de bâtiments.

⁽⁶⁾ Conjoncture économique et financière du 2^e trimestre, Banque des Territoires (juillet 2021) 2021 <https://www.banquedesterritoires.fr/conjoncture-ndeg94>

• Figure 8

→ Variations en glissements annuels de l'indice des prix à la consommation (IPC) et de l'indice des coûts de construction (ICC)



Source : Insee, chiffres définitifs, derniers points : août 2021 pour l'IPC et juin 2021 pour l'ICC

Depuis le déploiement de la vaccination, la reprise de l'activité économique mondiale est accompagnée d'une hausse des prix des matières premières et de difficultés d'approvisionnement.

Les périodes de forte reprise économique engendrent une demande accrue de produits pétroliers. Ainsi, le cours du Brent avait connu une période de forte hausse en 2009-2010 avec un triplement du prix du baril, passant de 30 € fin 2008 à plus de 90 € fin 2011. En juillet 2021, le baril de Brent s'échangeait à 63 € soit une hausse de 68 % en glissement annuel – cf. figure 9. Comme lors des crises et des phases de reprises précédentes, la tension sur les prix des matières premières devra donc être un facteur à surveiller.

• Figure 9

→ Prix du baril de Brent en euros



Source : Insee, dernier point : juillet 2021

La crise sanitaire a par ailleurs fortement dérégulé les chaînes d'approvisionnement mondiales, avec des allongements de délais qui persistent et qui peinent à se résorber avec la forte reprise du commerce international. En conséquence, les prix constatés pour le fret maritime sont en forte hausse. Le Baltic Exchange Dry Index, indice de prix de référence pour le transport maritime en vrac, cotait ainsi à plus de 4 000 à la fin août 2021 contre 1 400 en janvier⁷. Autrement dit, le coût du transport maritime a été multiplié par 3 depuis le début de l'année. Sur les chantiers, cela entraîne des hausses de coûts et des difficultés d'approvisionnements pour certaines matières premières ou composants qui peuvent entraîner des retards dans les livraisons de bâtiments. Pour appuyer le secteur, le gouvernement a missionné une médiation sur les difficultés d'approvisionnement en matières premières dans le secteur du bâtiment⁸. La première mesure de cette médiation a été l'annonce par le ministre de l'économie du gel des pénalités de retard par les acheteurs de l'État pour les entreprises du bâtiment.

⁽⁷⁾ Source : Bloomberg

⁽⁸⁾ Communiqué de presse publié le 20/05/2021 [consulté le 21/05/2021], disponible ici : <https://www.economie.gouv.fr/approvisionnement-matieres-premieres-mediation-batiment-travaux-publics#>



04

**Perspectives
sur l'évolution des
prix de revient**

Un accès au foncier déterminant et d'importantes évolutions réglementaires et législatives

Les difficultés d'accès au foncier, particulièrement en zones tendues, devraient continuer à porter les prix de revient, après avoir été la principale composante de leur augmentation depuis 2014 (*cf. partie 1*). Cependant, le débat public s'anime pour trouver des solutions afin que les bailleurs sociaux puissent bénéficier de foncier abordable. Dans le cadre du protocole en faveur de la relance de la production de logements sociaux en 2021 et 2022, le gouvernement s'est engagé à libérer du foncier public avec la mobilisation des établissements publics foncier (EPF) et des établissements publics d'aménagement (EPA) afin de faire émerger des projets de logements sociaux en maîtrise d'ouvrage directe. Le potentiel foncier évalué correspondrait à 53 000 logements. La commission sur la relance durable de la construction de logements⁹, missionnée par le Premier ministre et présidée par François Rebsamen, a rendu des propositions afin de pallier la raréfaction de la ressource foncière mais aussi pour diminuer les freins locaux à la construction (*voir le détail des mesures en annexe*). Les mesures pourront être reprises dans le projet de loi de finances 2022 par voie d'amendements, le Premier ministre s'étant déjà prononcé en faveur de la compensation de l'exonération de la taxe foncière sur la propriété bâtie (TFPB) pour le logement social lors du congrès Hlm¹⁰.

Un autre déterminant concerne l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation environnementale pour la construction des bâtiments neufs (RE2020) en janvier 2022 pour les logements. Celle-ci va imposer de nouvelles normes aux constructeurs et se matérialisera par une hausse des prix entre 5 et 8 % de 2024 à 2030, et 7,5 et 15 % à compter de 2030 selon l'évaluation préalable de la réglementation faite par le Gouvernement¹¹. Enfin, la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 instaure une division par deux du rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030 et un objectif de zéro artificialisation nette pour 2050. Ces mesures impacteront la disponibilité foncière à long terme.

Il conviendra de suivre dans les prochains mois l'évolution de ces différents facteurs et leur influence sur les coûts de construction.

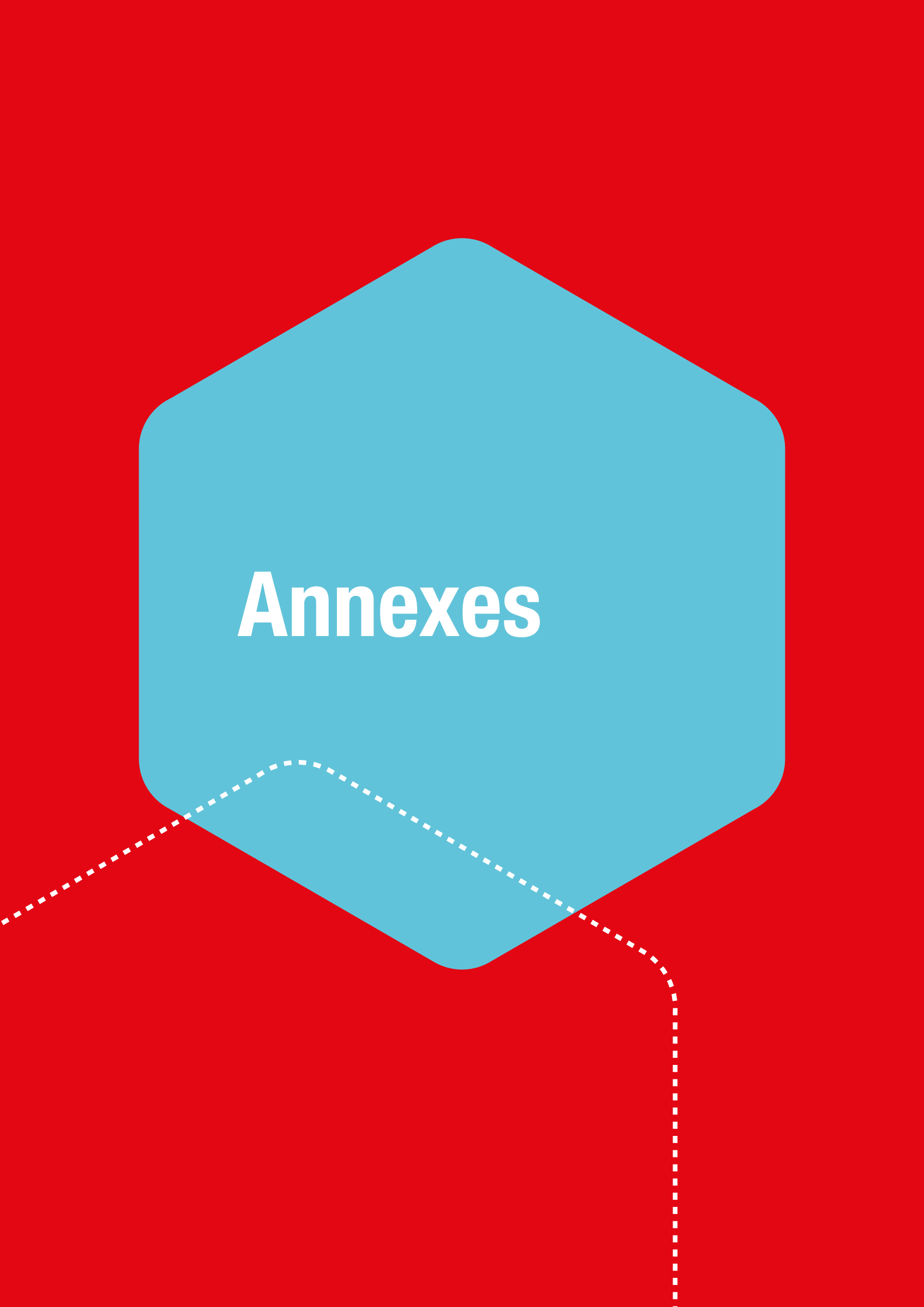
⁽⁹⁾ Tome 1 du rapport disponible en ligne :

https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2021/09/rapport_-_commission_pour_la_relance_durable_de_la_construction_de_logements.pdf

⁽¹⁰⁾ CP de Matignon du 28/09/2021 :

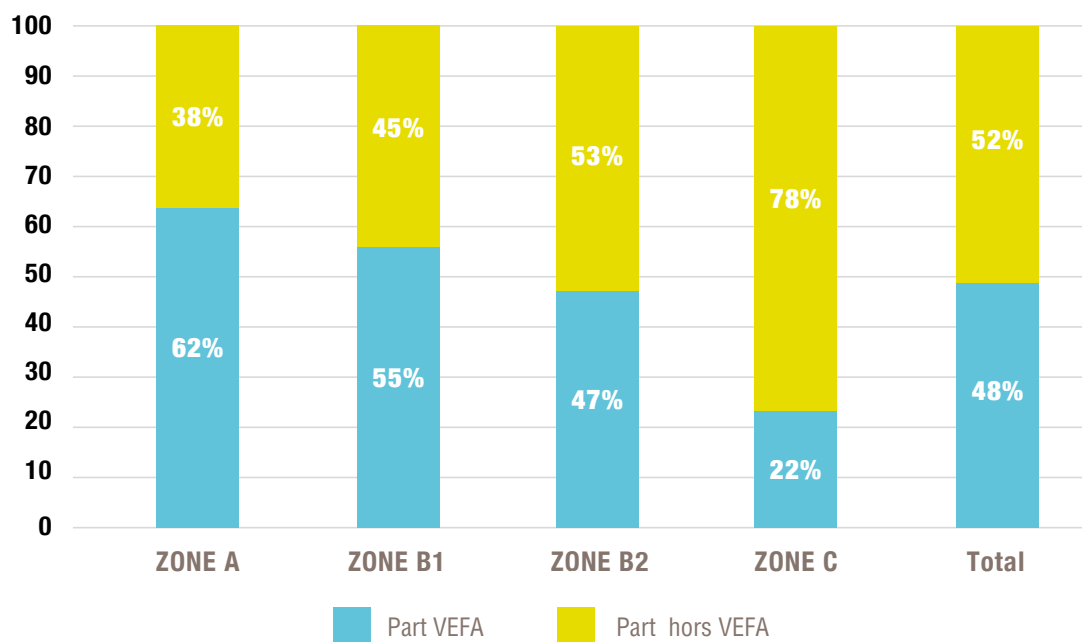
https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2021/09/communiqu%C3%A9_de_presse_de_m._jean_castex_premier_ministre_-_congr%C3%A8s_hlm_-_bordeaux_-_28.09.2021.pdf

⁽¹¹⁾ Evaluation préalable de la RE2020 disponible ici : <http://www.senat.fr/rap/r20-434/r20-43412.html>

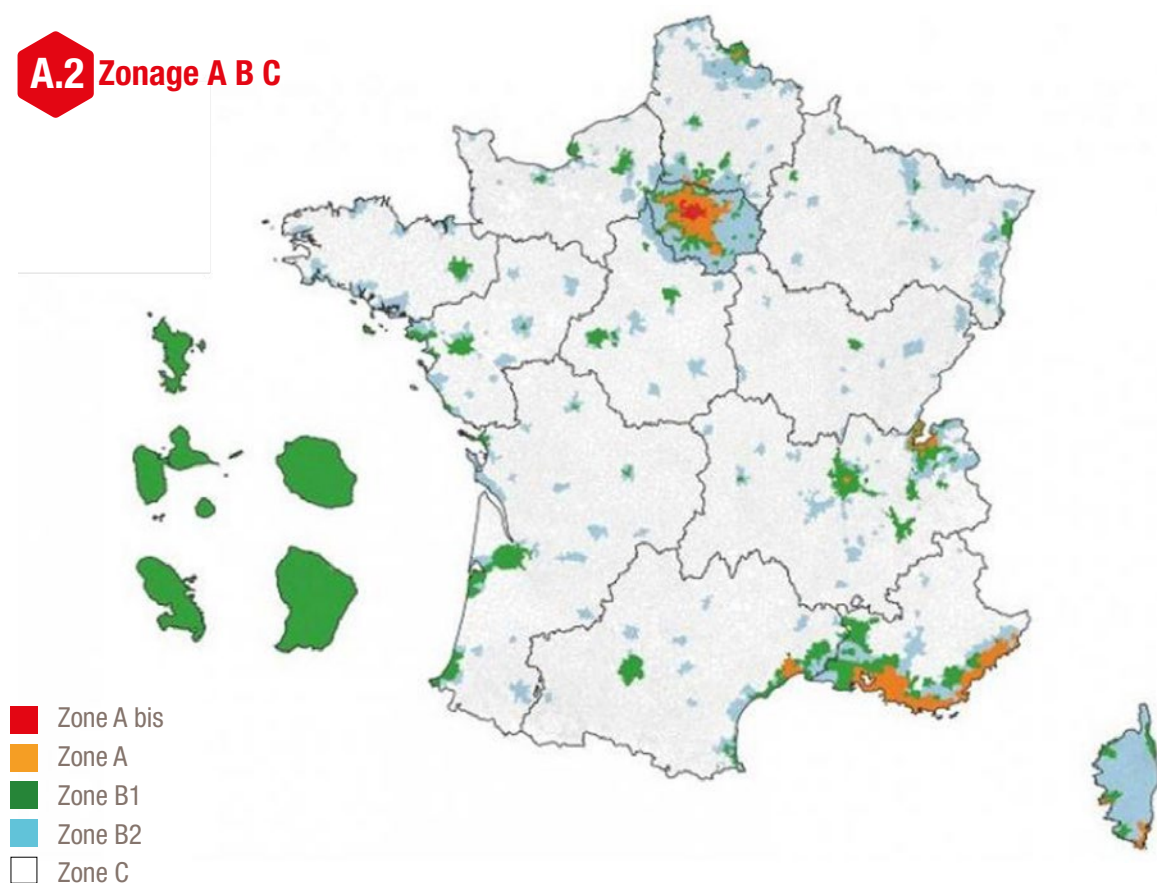


Annexes

A.1 Répartition de la construction de logements sociaux par zone en VEFA / hors VEFA en 2020



A.2 Zonage A B C





A.2**Propositions formulées par la commission sur la relance durable de la construction de logements.**

Propositions de la Commission Rebsamen

Rareté du foncier

Accélérer la cession de foncier public pour le logement

- Inciter les administrations à céder du foncier à des prix décotés (*Propositions n°6, 7, 8*)
- Créer une politique du foncier public concertée entre l'État et les collectivités (*proposition n°9*)
- Pérenniser le fond friche (*proposition n°10*)

Favoriser les opérations d'aménagement productrices de foncier

- Donner plus de moyens d'action aux EPF et EPA (*proposition n°11*)

Favoriser la mobilisation du foncier pour un usage temporaire (*proposition n°12*)

- Dispenser de formalités d'urbanisme pendant 5 ans les opérations de logement et d'hébergement temporaire

Engager une réflexion sur la fiscalité afin de supprimer les incitations à la rétention foncière (*proposition n°13*)

- Corriger et augmenter la fiscalité sur le stock
- Abaisser la fiscalité sur le flux

Réticences locales à la construction

Réaffirmer la nécessité de l'acte de construire via un discours politique clair et offensif (*proposition n°1*)

Etablir des contrats locaux entre l'Etat et les collectivités afin d'objectiver les besoins de logements et de soutenir financièrement les maires bâtisseurs dans les territoires les plus tendus (*proposition n°2*)

Créer des incitations fiscales à la production de logements pour les collectivités

- Compenser intégralement de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) applicable au logement social, pour une durée limitée à 5 ou 10 ans (*proposition n°3*)
- Compenser la TFPB applicable au logement intermédiaire via un crédit d'impôts (*proposition n°4*)
- Donner la possibilité aux communes de supprimer l'intégralité de l'exonération de TFPB pour les logements neufs afin de réduire le décalage entre l'arrivée des nouveaux habitants et la perception des nouvelles recettes fiscales (*proposition n°5*)

Source : Tome 1 du rapport de la commission sur la relance durable de la construction de logements

A decorative red dashed line starts from the top left, curves down and to the right, then turns and curves down and to the left, ending near the center. A large, light grey hexagon with rounded corners is centered on the page. In the bottom right corner, there is a graphic of several parallel red diagonal lines.

Achevé de rédiger en octobre 2021

Avertissement : cette publication a été réalisée à titre indépendant par le service des études de la direction des prêts de la Banque des Territoires. La Caisse des Dépôts n'est en aucun cas responsable de la teneur des informations et opinions figurant dans ce document.

Caisse des Dépôts - Banque des Territoires
72, avenue Pierre Mendès-France - 75914 Paris Cedex 13

Directeur de la publication :

Kosta Kastrinidis, directeur des prêts de la Banque des Territoires

Responsable de la rédaction :

Guillaume Gilquin, responsable du service des études

Auteur : Baptiste Sion, chargé d'études

Crédits photos :

© Jean Marc Pettina, Vincent Laratta, Redpixel



banquedesterritoires.fr



| @BanqueDesTerr